

Code éthique

Destiné aux employés et volontaires des bureaux administratifs de SOS Villages d'Enfants Belgique

Octobre 2017



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**

Résumé du code éthique

Notre force motrice

Notre objectif commun chez SOS Villages d'Enfants est d'offrir à des enfants vivant une situation difficile un foyer chaleureux dans lequel ils peuvent grandir et s'épanouir en toute sécurité. C'est ce qui nous pousse, c'est notre motivation. Jour après jour.

Notre plus grande responsabilité

Notre personnel sur le terrain est présent chaque jour pour les enfants qui nous sont confiés, souvent dans des conditions difficiles. Nous devons veiller à leur fournir les moyens de faire leur travail.

Nos valeurs

Nous collaborons, au sein d'un réseau international, avec des personnes motivées qui constituent une équipe soudée. Partant de valeurs partagées : les pierres angulaires de notre organisation. Ces valeurs nous unissent et nous fortifient. Elles déterminent en partie nos actions, nos décisions et la façon dont nous nous conduisons les uns envers les autres.

Notre attitude, vis-à-vis des enfants

L'intérêt de l'enfant est notre priorité. De sorte que nous ayons aussi le plus grand respect pour leur bien-être dans la collecte de fonds, la communication et les partenariats.

Notre promesse

Ce code éthique constitue une promesse de l'organisation pour agir selon ces valeurs. C'est également un appel pour que vous les diffusiez en tant qu'ambassadeur de SOS Villages d'Enfants.



1. Dix règles pratiques pour bien collaborer

tirées les valeurs de SOS Villages d'Enfants

Responsabilité : nous tenons nos promesses

(1) *Nous sommes fidèles à la parole donnée*

Chez SOS Villages d'Enfants, nous sommes fidèles à la parole donnée. Nous sommes une organisation transparente, tout à fait honnête envers nous-mêmes, nos collaborateurs et le monde extérieur. Car l'honnêteté garantit la confiance.

Nous nous rendons bien compte que cette confiance sera déçue parfois, mais nous croyons toujours que ce sera une exception plutôt que la règle.

Cette confiance implique la confiance en nous-mêmes tout comme en nos partenaires. Nous sommes d'avis que tout le monde la mérite.

(2) *Nous nous exprimons sans réserve*

Nous ne nous cachons pas derrière la politique, nous ne faisons rien 'derrière le dos'. Nous nous exprimons sans réserve, nous ne négligeons point les problèmes.

Nous donnons des instructions claires et simples. Nous sommes exigeants pour le travail, mais doux pour l'homme.

Confiance : nous collaborons

(3) *Nous avons confiance dans les qualités de nos collègues*

La confiance n'existe que si l'on croit l'un en l'autre. Si l'on croit aux capacités de chacun. Les hommes sont passionnants, capables de tant de choses. Beaucoup plus qu'ils ne le pensent parfois. En ayant confiance en eux, en recherchant avec eux leur propre force, nous atteignons de meilleurs résultats. Individuellement et en groupe.

C'est pourquoi nous croyons en la force d'une équipe. Nous ne nous fixons pas sur nos faiblesses. Nous recherchons les talents qui se complètent. Et nous faisons des efforts pour que le tout soit plus fort que les parties.

Notre point de départ est un respect fondamental pour le caractère de chacun, quels que soient le genre, l'âge, l'ethnicité, l'orientation sexuelle ou d'autres traits personnels. Sur notre lieu de travail, nous ne supportons pas la discrimination, l'intimidation ou le harcèlement.

(4) *Nous ne restons pas à tout prix sur nos positions*

Nos valeurs

Responsabilité

Nous tenons nos promesses

Parce que nous avons une responsabilité envers les enfants qui nous sont confiés et les personnes qui nous soutiennent.

Confiance

Nous travaillons ensemble

Parce que la coopération génère les meilleurs résultats.

Engagement

Nous persévérons

Parce que nous nous engageons à créer des changements positifs et durables.

Courage

Nous agissons

Parce que de bonnes choses arrivent quand les gens font plus que ce qu'ils devraient faire.

Nous essayons toujours de voir ce que l'autre apporte de positif. Même si nous préférierions les remettre à leur place. S'accrocher à sa propre opinion frêne les influences positives.

Engagement : nous persévérons

(5) Nous sommes fidèles à notre mission et à nos valeurs

Partant de notre vision, nous établissons des relations de longue durée avec nos donateurs, nos collaborateurs et tous nos partenaires. Nous le faisons en disant et en faisant ce que nous pensons et ressentons.

Cela signifie que nous entreprenons uniquement des choses en lesquelles nous croyons vraiment, parce qu'elles sont bonnes du point de vue professionnel et correctes pour tous. Nous restons fidèles à notre mission et à nos valeurs.

Cela signifie aussi que nous concluons des accords avec tous nos partenaires et donateurs de manière ouverte et que nous les respectons. Ce faisant, nous ne respectons non seulement la lettre de la loi, mais aussi son esprit.

De plus, nous travaillons de façon écologique et responsable. C'est un objectif en soi de remettre un environnement intact et sain aux générations suivantes et d'être un modèle pour les enfants, les jeunes et les autres.

(6) Les donateurs et les partenaires sont un privilège, non une obligation

Nous faisons sentir à nos donateurs et partenaires, de façon sincère, que nous nous intéressons à eux et que nous leur consacrons du temps. Cela garantit une bonne base et vous aide également dans les discussions difficiles. Grâce à leur contribution, grande ou petite, nous sommes capables d'offrir un bel avenir à un enfant quelque part dans le monde. Grâce à leur contribution, nous gagnons également notre vie, nous pouvons exercer notre fonction et nous en donner à cœur joie. De ce point de vue, chaque donateur ou partenaire est un privilège, non une obligation.

Par respect pour eux et pour notre groupe-cible, nous nous demandons toujours si chaque euro investi en vaut la peine.

(7) Nous sommes apolitiques et religieusement neutres

SOS Villages d'Enfants est une organisation apolitique et religieusement neutre. Nous souhaitons pouvoir collaborer avec chaque tendance politique et religieuse, aussi bien sur le terrain que dans l'administration. Ainsi, nous pouvons défendre au mieux les droits de notre groupe-cible.

Nous évitons que nos croyances personnelles ou religieuses mettent en péril la mission de SOS Villages d'Enfants ou discréditent l'organisation. Nous ne menons pas de campagne qui ont des fins politiques ou religieuses sur le lieu de travail.

Nous évitons aussi soigneusement d'autres conflits d'intérêts. Nous n'utilisons pas notre position auprès de SOS Villages d'Enfants pour obtenir des avantages ou en procurer à notre famille ou à nos amis. Nous refusons les récompenses matérielles ou immatérielles en échange de notre aide ou soutien, à l'exception de petits souvenirs qui nous sont offerts en tant que signes d'estime.

Courage : nous agissons

(8) Ce que l'on fait détermine qui l'on est

Nous sommes des gens de terrain : pas de mots, mais des actions. Car les rêves ne se réalisent que si on les rêve ensemble.

Ensemble, nous mettons la main à la pâte. Nous pouvons compter l'un sur l'autre. Ce n'est pas notre titre, mais bien ce que l'on défend et ce que l'on fait qui déterminent finalement qui l'on est et ce que l'on représente pour les autres et pour l'organisation.

(9) Nous consacrons du temps au plaisir et à la détente

Travailler dur, mais en consacrant du temps au plaisir et à la détente. Quand nous sommes débordés, nous l'oublions parfois, mais il faut prendre le temps de se consacrer à un moment. Attention : il est défendu à tous les employés d'exercer la fonction en état d'ivresse ou sous l'influence de drogues. Exception faite pour les médicaments sous prescription.

(10) Respect fondamental pour la sécurité et la santé de l'autre

Pendant que nous travaillons dur, nous respectons toujours la sécurité et la santé de tous nos collègues. Nous respectons les limites des uns et des autres et nous évitons de prendre des risques qui ne sont pas nécessaires. Aussi bien au bureau que sur le terrain.

10 règles tirées des valeurs de SOS Villages d'Enfants

- (1) Nous sommes fidèles à nos promesses
- (2) Nous nous exprimons sans réserve
- (3) Nous avons confiance dans les qualités de nos collègues
- (4) Nous ne restons pas à tout prix sur nos positions
- (5) Nous sommes fidèles à notre mission et à nos valeurs
- (6) Les donateurs et les partenaires sont un privilège, non une obligation
- (7) Nous sommes apolitiques et religieusement neutres
- (8) Ce que l'on fait détermine qui l'on est
- (9) Nous consacrons du temps au plaisir et à la détente
- (10) Respect fondamental pour la sécurité et la santé des autres.

2. L'intérêt supérieur de l'enfant



L'intérêt de l'enfant est primordial dans de toutes nos activités, y compris dans notre collecte de fonds et notre communication. Nous avons une grande responsabilité vis-à-vis des enfants et des familles que nous accueillons ou accompagnons dans nos programmes. Il est de notre devoir de protéger leur intégrité. Cela implique un usage prudent des informations personnelles y compris les photos et les films que nous et nos partenaires partageons avec le public.

Quand nous utilisons du matériel dans lequel les enfants sont visibles, nous tenons compte de trois règles :

- Nos recommandations concernant la protection de la vie privée ;
- Les règles et lois spécifiques du pays d'origine où le matériel a été enregistré/produit ;
- Les règles et lois spécifiques du pays du groupe-cible où le matériel sera utilisé/publié.

Nous considérons ces recommandations comme nos exigences minimales.

Nous respectons le droit à la vie privée de chaque enfant

La protection de la vie privée d'un enfant renvoie à ses données personnelles tout comme aux images, messages ou vidéos le concernant. Nous traitons de façon confidentielle et discrète toute information concernant le passé, le dossier médical et le contexte familial de l'enfant.

Cette information n'est pas partagée avec les partenaires, les sponsors, les volontaires ou autres. Si les enfants racontent spontanément des choses confidentielles, nous attendons que tous en respectent le caractère confidentiel.

Nous demandons la permission de produire/utiliser/publier le matériel

Enfants, parents, éducateurs ne se rendent pas toujours compte de l'usage parfois émotionnel dans la collecte de fonds, les relations publiques ou la communication. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter avec le plus grand soin leurs données et leur histoire.

Quand notre matériel produit montre des mineurs de nos projets, il nous faut la permission d'une "personne compétente" pour l'employer/le publier. Si possible nous demandons la permission dès le début de la production. Nous ne nous servons pas de matériel dans lequel figurent des mineurs de nos projets contre leur gré.

Nous respectons les limites des enfants

Nous ne demandons pas activement aux mineurs dans le cadre de la communication ou de la collecte de fonds de :

- parler de leur passé. Si nous avons besoin d'information sur le passé d'un enfant, nous recommandons de passer par le biais de collaborateurs locaux ;
- se montrer reconnaissants pour des donations de sponsors ;
- dire ou de faire des choses qui leur donneraient l'impression d'être l'objet de pitié.

Nous n'utilisons pas les enfants comme objets de pitié

Pour nous les enfants ne sont jamais des "objets de pitié". Ils sont des hommes et des femmes en plein développement, qui se construisent une personnalité propre et sont les experts de leur propre vie.

Le défi consiste à ne pas considérer le placement d'un enfant comme un événement malheureux aux probables conséquences négatives pour son développement, mais comme une occasion de changer ce qui peut être amélioré, de réparer ce qui a été cassé, de stimuler le développement ultérieur de l'enfant. C'est pourquoi nous essayons d'en finir avec le stéréotype des enfants victimes dans l'aide à la jeunesse.

Nous protégeons l'identité des enfants

Les prénoms des mineurs ne sont utilisés dans les textes, légendes, audiotracks, etc. qu'avec la permission d'une "personne compétente". Si un texte écrit ou enregistré contient des informations sensibles sur un enfant, nous choisissons un autre prénom et informons le lecteur ou utilisateur que nous avons changé le nom et pourquoi.

Si un texte écrit ou enregistré contient des informations confidentielles sur un enfant, nous n'utilisons pas de photos qui, en combinaison avec le texte, pourraient révéler son identité.

Primauté à l'intérêt de l'enfant

1. Nous respectons le droit à la vie privée de chaque enfant.
2. Nous demandons la permission de publier du matériel.
3. Nous respectons les limites des enfants.
4. Les enfants ne constituent pas des objets de pitié.
5. Nous protégeons l'identité des enfants (en Belgique).
6. Nous contrôlons l'usage du matériel par des partenaires externes.
7. Nous rapportons toute conduite inacceptable

Quand une photo ou une vidéo montre des aspects sensibles d'une personne et révèle son identité, nous n'ajoutons pas d'informations personnelles sur cette personne (nom, âge, passe-temps, intérêts, etc.). Nous nous efforçons donc de ne pas établir des relations entre l'histoire de l'enfant et son identité.

Nous protégeons l'identité des enfants en Belgique

Nous ne montrons jamais des photos ou vidéos d'enfants que l'on pourrait reconnaître de nos projets belges, même pas lors de la visite de personnes importantes comme celle de Kim Clijsters à la Maison Simba ou de la Reine Mathilde au Village d'Enfants SOS Chantevent.

Si la distance entre l'environnement de l'enfant et le lieu de publication est assez grande, nous admettons les images dans lesquelles les enfants peuvent être reconnus.

Une exception est permise, quand la communication vise à casser l'image actuelle des enfants dans l'aide à la jeunesse comme "des victimes" ou "des objets de pitié" (ex : projet artistique "The Door"). Quoi qu'il en soit, dans ce cas nous ne montrons toujours pas des enfants sans permission explicite de tous les tuteurs légaux et de celle de l'enfant lui-même.

Dans le cas où le placement de l'enfant est une décision prise par le tribunal de la jeunesse, toute communication externe est défendue, même avec la permission du tuteur.

Nous contrôlons l'usage du matériel par les partenaires externes

Les partenaires externes (entreprises, journalistes...) s'engagent à protéger la vie privée des enfants dans nos projet selon les mêmes directives que les nôtres. Nous veillons à ce que cela soit effectif.



Nous signalons toute conduite inacceptable

Nous sommes tous responsables de signaler toute conduite inacceptable vis-à-vis des enfants. En tant que collaborateurs de SOS Villages d'Enfants, nous faisons partie du réseau de sécurité autour des enfants. La confiance et la discrétion y sont très importantes. Nous communiquons les informations confidentielles à des tiers uniquement si c'est dans l'intérêt des enfants de nos projets.

Vous trouverez plus d'informations sur ce point dans « Notre garantie de sécurité pour les enfants » de SOS Villages d'Enfants Belgique et dans le manuel de qualité de nos projets belges.

4. Conséquences de l'infraction du code éthique

Tous les collaborateurs d'SOS Villages d'Enfants Belgique respectent ce code. Chaque infraction de ce code de conduite peut avoir de graves conséquences pour la vie de l'enfant, de sa famille et pour l'organisation. C'est pourquoi SOS Villages d'Enfants réagira à de telles infractions d'une façon qu'elle juge appropriée, quel que soit la position, le statut ou la relation personnelle – conformément à la législation nationale et locale et/ou les conditions en vigueur chez SOS Villages d'Enfants. Les conséquences peuvent comprendre des mesures disciplinaires, allant jusqu'à la démission et un possible renvoi aux autorités nationales, comme la police ou d'autres instances pertinentes.

Chaque membre qui est au courant d'une infraction du code éthique, est obligé de le signaler à son responsable, à ses supérieurs ou au département RH. Les rapports au directeur d'un projet sont toujours transmis au directeur général.

Lorsqu'un collaborateur rapporte une infraction réelle ou possible du code éthique, il le fait en toute bonne foi. SOS Villages d'Enfants veille à ce que l'employé ne subisse aucune conséquence négative ou préjudiciable, même si la déclaration s'avère fausse par la suite.

Si l'employé a sciemment fait une fausse accusation ou s'il a eu connaissance d'une inconduite mais qu'il ne l'a pas signalée, il peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

5. Signature et engagement

J'ai attentivement lu et compris le code éthique de SOS Villages d'Enfants. Je suis conscient(e) que SOS Villages d'Enfants s'attend à ce que je respecte continuellement les normes de conduite telles qu'elles sont décrites dans ce code éthique. J'en comprends pleinement le contexte et le contenu. J'ai reçu et signé une copie de ce document. Une copie du document signé sera classée dans mon dossier personnel.

Nom

Date et signature

